

Congrès Basque de 1907

L'Association bascophile *Euskalzaleen Bilzarra* a tenu son assemblée annuelle le 12 septembre, dans la grande salle de la mairie de Hendaye, gracieusement mise à sa disposition par M. Vic, maire de la ville.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Jean de Jaurgain, assisté, en l'absence des vice-présidents qui s'étaient fait excuser, de Don Serapio Mugica et de M. Clément d'Andurain de Maytie.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le Président communique les lettres d'excuses qu'il a reçues de MM. de Aranzadi, José Asurmendi, Frédéric de Saint-Jayme et Julio de Urquijo.

De son côté, M. l'abbé Landerreche, Secrétaire général, présente aussi les excuses de M. Iribarne, malade, et des nombreux ecclésiastiques, membres de la Société, que les exercices de la retraite ont empêché de se joindre à nous. Il donne, ensuite, lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, qui est approuvé.

L'assemblée donne également son approbation aux comptes présentés par M. Georges Lacombe, trésorier.

En cours de séance, le Président reçoit une lettre de son éminent et distingué prédécesseur, Don Arturo Campion, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion et propose la fédération de l'Association *Euskal-esnalea*, dont il est le président, avec la nôtre, pour affirmer l'unité de race et de langue des Basques artificiellement, partagés par les Pyrénées.

La proposition de M. Campion soulève, de la part de M. Charles Petit, président honoraire à la Cour de Cassation, quelques objections auxquelles répondent Don Serapio Mugica et M. de Jaurgain. Finalement, la motion est votée à l'unanimité, moins une voix.

Sur la proposition de M. de Jaurgain, l'assemblée vote des félicitations à M. Julio de Urquijo pour le brillant succès obtenu, sur les deux versants des Pyrénées et dans tout le monde savant, par sa belle et intéressante *Revue internationale des Etudes Basques* qui compte, dès sa première année, plus de 700 abonnés.

Reprenant une proposition faite, il y a quelques années, par M. le Docteur Guilbeau, M. de Jaurgain demande que l'Association se mette en rapport avec certaines municipalités, afin que la mémoire de chacun des Basques qui se sont distingués par leurs travaux sur la langue ou

l'histoire du pays soit perpétuée par une plaque de marbre avec inscription en basque, placée sur la façade de la maison natale, ou, à défaut, dans la principale salle de la mairie du lieu. Une plaque relative à Pedro de Axular existe déjà dans l'église de Sare. Les municipalités de Saint-Michel, de Briscous, de Mauléon, de Sare, d'Abense-de-haut et les membres de *l'Euskalzaleen Bilzarra* s'honoreraient en rappelant par un pareil souvenir Bernard Dechepare, notre plus ancien poète connu, Jean de Liçarrague, traducteur du *Nouveau Testament* Arnaud d'Oihenart, le célèbre historien, auteur de poésies basques, qui recueillit aussi les proverbes du pays, le docteur Joannes d'Etcheberri, dont notre éminent collègue, M. de Urquijo, a récemment publié en un magnifique volume les *Obras vascongadas*, et le chanoine Inchauspé, qui nous a laissé le *Verbe Basque* et de belles traductions en dialecte souletin. Cette liste sera ultérieurement complétée. La motion est adoptée, le Président et le Secrétaire général demeurant chargés d'entrer en rapport avec les municipalités.

Sur la-demande de M. l'abbé Hatan, absent, M. de Jourgain fait ressortir les inconvénients que présente l'article 8 des Statuts, en fixant la date de l'Assemblée annuelle au deuxième jeudi de Septembre. Cette époque coïncide avec les retraites ecclésiastiques et prive la réunion de la présence d'un grand nombre de ses membres. M. de Jourgain propose de modifier ainsi cet article:

«8° Chaque année *l'Euskalzaleen Bilzarra* tient, dans le courant du » mois d'Août, une session générale, dans une ville choisie par l'Assem- » blée dans sa précédente réunion. Le jour du Congrès sera fixé par le » Président.

» Chaque membre sera individuellement convoqué par une invitation » adressée un mois à l'avance et recevra en même temps copie de » l'ordre du jour arrêté par le Bureau».

Cette proposition, vivement combattue par M. Ch. Petit, est adoptée à l'unanimité, moins une voix.

L'Assemblée décide que la session de l'année 1908 se tiendra dans la ville de Cambo.

Finalement il est procédé à l'élection du Comité Directeur pour l'exercice 1907-1908. M. de Jourgain et les autres membres du bureau sont réélus à l'unanimité

Après le Congrès, un banquet, a réuni tous les membres présents à l'hôtel Imatz.

Le Secrétaire,

Clément d'A NDURAIN.

Le Secrétaire Général,

Abbé Martin LANDERRECHE .